

**Collectivité : COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS (GIRONDE)****Date de convocation :**  
19/06/2023**Membres :**En exercice Présents : Votants : **Date d'affichage :**  
27/06/2023**Date de publication :**  
27/06/2023**Le 26 juin 2023 à 20h30 au foyer polyvalent**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Georges CLAIR, Maire.

**Étaient présents :** Daniel BORDES, Jean-Georges CLAIR, Lionel COUBRA, Anne – Cécile DUCOSSON, Olivier FORÊT, Aurélia FOURNIER, Fabrice GUIRAUD, Nathalie KATSAMANTOU, Huguette LALANNE, Carine LASSOUANE, Muriel PAILLER, Katia PEDEMAY, Sophie SUBIRATS et Aurore VERDIER**Étaient représentés :** Gabriel BEUGIN par Katia PEDEMAY, Vincent NEVOT par Anne-Cécile DUCOSSON et Tovo RABEMANANTSOA par Nathalie KATSAMANTOU**Absents :** Anne-Marie CAUSSÉ et Damien OBRADOR**Secrétaire de séance :** Sophie SUBIRATS**DÉLIBÉRATION N° 2023-73****OBJET : Convention relative aux conditions générales de co-organisation du 24ème festival Méli-Mélo du 06 au 16 février 2024**

Depuis une 20aine d'années, le festival Méli-Mélo offre une large programmation de spectacles de marionnettes.

Né à Canéjan, le festival Méli-Mélo propose 10 jours de spectacles, ateliers et interventions dans les écoles, les médiathèques et les crèches. Il est organisé en collaboration avec la ville de Cestas et la Communauté de Communes de Montesquieu qui apporte un soutien financier et accueille des spectacles sur son territoire.

Le vendredi 09 février 2024 à 10h30, 14h30 et 18h30, la commune de Cabanac-et-Villagrains accueillera le spectacle « Terre » de la compagnie Les Lubies.

Dans le cadre de cette organisation, une convention financière est proposée entre la ville de Canéjan et la commune de Cabanac-et-Villagrains. Les dépenses artistiques relatives au cachet et aux frais de droits d'auteurs (SACEM, SACD et autres taxes) du spectacle « TERRE » de la compagnie Les Lubies seront réglées par la ville de Canéjan. Les dépenses sont estimées à 701 €. La ville de Canéjan facturera à la commune la différence entre les dépenses engagées pour l'accueil de ce spectacle et les recettes encaissées par Canéjan.

La Communauté de Communes de Montesquieu prendra en charge les frais des 2 représentations scolaires organisées le vendredi 09 février 2024 à 10h30 et 14h30 ainsi que les frais de transport et de défraiements (hébergements et repas) liés à l'accueil des représentations du spectacle.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de valider cette convention relative aux conditions générales de co-organisation du 24ème festival Méli – Mélo du 06 au 16 février 2024,
- de fixer un tarif unique d'entrée de 6 € (adultes et enfants),
- d'autoriser M. le Maire à la signer ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier.

POUR : 17

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

En mairie, le 26 juin 2023

Le Maire



Jean Georges CLAIR

La secrétaire de séance

Sophie SUBIRATS

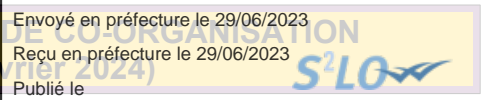
**CONVENTION RELATIVE AUX CONDITIONS GENERALES  
du 24ème Festival MELI MELO (du 6 au 16 fé**

Envoyé en préfecture le 29/06/2023

Reçu en préfecture le 29/06/2023

Publié le

ID : 033-213300775-20230626-2023\_73-DE



Entre :

**LA VILLE DE CANEJAN**

N° Siret : 213 300 908 000 18

N° Licence entrepreneur de spectacles : 1-LR-20-002192 et 3-LR-20-002194

Adresse : Centre Simone Signoret – Allée de Poggio Mirteto – 33610 CANEJAN

Téléphone : 05.56.89.38.93

Mail : signoret@canejan.fr

Représentée par Monsieur Bernard GARRIGOU agissant en qualité de Mairie de Canéjan

**Appelée, L'Organisateur**

Et :

**LA VILLE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS**

N° Siret : 213 300 775 00011

Adresse : BP 1 – 1, Place du Général Doyen - 33650 CABANAC-ET-VILLAGRAINS

Téléphone : 05.56.68.72.13

Mail : gabriel.beugin@cabanac-villagrains.fr

Représenté par Monsieur Jean Georges CLAIR agissant en qualité de Maire de Cabanac-et-Villagrains

**Appelé, L'Organisateur délégué**

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

**PREAMBULE**

Les conditions générales ci-après définies ont pour objet de préciser les modalités pratiques et financières de mise en œuvre d'une représentation du spectacle « **Terre** » de la compagnie **Les Lubies** le Vendredi 9 février 2024 à 18h30 à Cabanac-et-Villagrains. (de 2 à 6 ans)  
(lieu : Salle des fêtes de Cabanac – Place du Général Doyen)

**ARTICLE 1. PRINCIPE DE LA CO-ORGANISATION**

Les dépenses artistiques relatives au cachet et aux frais de droits d'auteurs (sacem, sacd et autres taxes) du spectacle « **Terre** » de la Compagnie Les Lubies ayant lieu à Cabanac-et-Villagrains seront réglées par la ville de Canéjan. La ville de Cabanac-et-Villagrains attribuera 20 places à vendre à la ville de Canéjan qui encaissera les recettes. (la jauge totale du spectacle est de 60 personnes maxi)  
La ville de Cabanac-et-Villagrains s'occupera de sa billetterie (édition et vente) et encaissera directement la recette du nombre de places lui restant.

La rétrocession de places entre les villes de Cabanac-et-Villagrains et de Canéjan se fera en fonction des ventes.

La billetterie est proposée au tarif unique de 6 € (adultes et enfants)

La ville de Canéjan facturera à la ville de Cabanac-et-Villagrains la les dépenses engagées pour l'accueil du spectacle pré-cité.

Les recettes encaissées par la régie de recette Canéjan/Cestas seront versées à la ville de Cabanac-et-Villagrains à l'issue du festival au moyen d'un virement réalisé par le SGC de Castres-Gironde sur présentation du certificat administratif édité par le régisseur de la billetterie Canéjan/Cestas. Le virement sera effectué sur le compte du RIB fournit par la ville de Cabanac-et-Villagrains (joindre le RIB 2024 si différent de 2023)

Le montant des dépenses est estimé à **701,00 euros**. (595,00 € Net de TVA de cession et 106,00 € de droits d'auteurs)

La ville de Cabanac-et-Villagrains s'engage à prendre en charge un éventuel dépassement sur présentation de justificatifs.

La Communauté de Communes de Montesquieu prend en charge les frais des deux représentations scolaires organisées le vendredi 9 février 2024 à 10h30 et 14h30 ainsi que les frais de transport et de défraiements (hébergement et repas) liés à l'accueil des 3 représentations du spectacle.

## ARTICLE 2. PROCEDURES ADMINISTRATIVES

### L'ORGANISATEUR :

- Signature et règlement du contrat du spectacle « **Terre** » de la compagnie Les Lubies ayant lieu à Cabanac-et-Villagrains .
- Déclaration et règlement SACEM/SACD, Agessa et de la taxe parafiscale le cas échéant.
- Encaissement de la billetterie selon le nombre de places attribué (tarif unique 6 € pour les adultes et les enfants)
- Tenue de l'état récapitulatif des recettes et des dépenses
- Rédaction d'un bilan qualitatif synthétique de l'ensemble de l'opération
- Facturation à l'organisateur délégué de la part lui incombant.

### L'ORGANISATEUR DELEGUE :

- Accueil du spectacle « **Terre** » de la compagnie Les Lubies le vendredi 9 février 2024 à 10h30, 14h30 et 18h30 à Cabanac-et-Villagrains dans les conditions définies sur la fiche technique de la compagnie et dans le respect des consignes sanitaires en vigueur.
- Encaissement de la billetterie de la représentation tout public du vendredi 9 février 2024 à 18h30 (tarif unique 6 € adultes et enfants) correspondant au nombre de places lui restant à vendre et envoi de l'état détaillé de ses ventes avant le 16/02/2024 au Centre Simone Signoret pour la déclaration Sacem/Sacd **selon le modèle ci-dessous**.
- Rédaction d'un bilan qualitatif du spectacle
- Paiement des sommes dues à l'organisateur.

## ARTICLE 3. REPARTITION DES COUTS ET DES RECETTES

### 3-1 COUTS

- . Coût technique : à la charge du lieu d'accueil
- . Assurances : à la charge du lieu d'accueil
- . Achat du spectacle et droits d'auteur : à la charge du lieu d'accueil

### 3-2 RECETTES

- . La jauge du spectacle « **Terre** » de la compagnie Les Lubies est limitée à 60 personnes maximum
- . L'organisateur délégué attribuera 20 places à vendre à l'organisateur avec possibilité de rétrocession de l'une ou l'autre des parties.
- . L'organisateur facturera à la ville de Cabanac-et-Villagrains les dépenses engagées pour l'accueil du spectacle pré-cité. La recette encaissée par la régie spectacle Canéjan/Cestas sera versée au moyen d'un virement par le SGC de Castres-Gironde.
- . Autres recettes (le cas échéant : repas, cafétéria, buvette ...) restent intégralement acquises au lieu d'accueil

## ARTICLE 4. TECHNIQUE

*Voir conditions techniques dans le dossier joint - spectacle en création*

**Nom et contact de la personne responsable de la technique : Eric DARRIET 06.10.52.07.99**  
**Ce contact sera transmis à la compagnie**

### LE LIEU D'ACCUEIL :

- Effectuera les démarches administratives nécessaires à l'ouverture d'un ERP (établissement recevant du public)
- Assurera la mise en œuvre de la fiche technique du spectacle, sous sa responsabilité et à ses frais.

## ARTICLE 5. BILLETTERIE – ACCUEIL DU PUBLIC et DES ARTISTES

Envoyé en préfecture le 29/06/2023

Reçu en préfecture le 29/06/2023

Publié le

ID : 033-213300775-20230626-2023\_73-DE

S<sup>2</sup>LOW

Nom et contact de la personne responsable de la billetterie : **Pascal SALVIGNON 06 01 02 08 35**  
Numéro de téléphone à mentionner sur le programme du festival : **reservations au 05.56.68.72.13**  
Nom et contact de la personne responsable de l'accueil des artistes : **Gabriel BEUGIN**  
**06.68.13.50.73**

### Billetterie

- L'organisateur délégué émet sa billetterie et en assure la vente. Le prix des places est de 6 € (tarif unique pour les adultes et les enfants)
- L'organisateur délégué s'engage à respecter l'âge conseillé par la compagnie
- (de 2 à 6 ans)

**Accueil du public et des artistes** : à la charge du lieu d'accueil

**Fait à Canéjan le 8 juin 2023**

**Pour la ville de Canéjan**

**M. Le Maire\***  
**Bernard GARRIGOU**

**Pour la ville de Cabanac-et-Villagrains**

**M. Le Maire\***  
**Jean-Georges CLAIR**

*Faire précéder la signature de la mention manuscrite « lu et approuvé »*

Envoyé en préfecture le 29/06/2023

Reçu en préfecture le 29/06/2023

Publié le

ID : 033-213300775-20230626-2023\_73-DE



## Etat des ventes de CABANAC-ET-VILLAGRAINS

Représentation du vendredi 9 février 2024 à 18h30  
« Terre » de la compagnie Les Lubies

	QUANTITE	TARIF	PRIX UNITAIRE	TOTAL
		invitation	0,00 €	
		Tarif unique	6,00 €	
<b>TOTAL</b>				

*Merci de nous retourner l'état de vos ventes avant le 16 février 2024 à [m.lauga@canejan.fr](mailto:m.lauga@canejan.fr)*